

APL

2F
OUEST

INFORMAT

157 1904

73 82 48

APL Periodique cppap 54701 Dir.M.Clavel APL 29 rue Jean Jaures 44000 NANTES
73 82 48

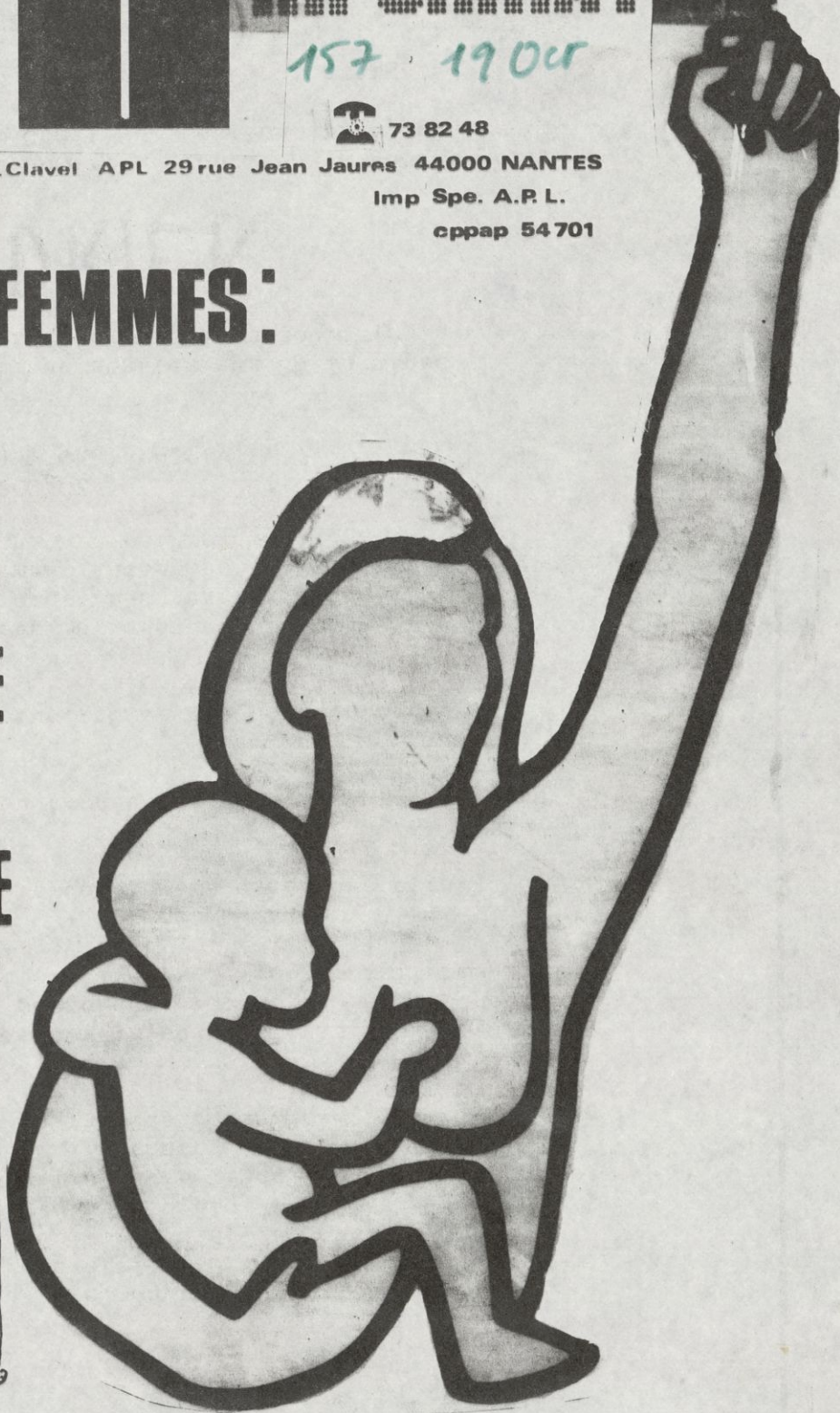
Imp Spe. A.P.L.

cppap 54701

LUTTE DES FEMMES:

**ACTION
VICTORIEUSE
CONTRE UNE
AGENCE
IMMOBILIERE**

23 OCTOBRE
MANIFESTATION
pour vivre et
travailler
au pays



deser

chotel

deser

chotel

SOMMAIRE

OUVRIERS

- Page 2 : Vivre au pays, Journée d'action CFDT-CGT
- Page 3-4 : Dubigeon et l'interim.
- Page 5-6 : Dubigeon Normandie: Quel avenir!
- Page 6-7 : La chute de l'emploi
- Page 7-8 : L'emploi salarié fléchit,
- Page 8 : Réponse à Declercq
- Page 9 : Rien ne va plus à la Sica-sava,

PAYSANS

- Page 10 : Cheix en Retz, ce n'est pas fini,
- Page 11 : De l'ordre des avocats à l'avocat de l'ordre,
: 150 travailleurs devant la laiterie Fillaud,

IMMIGRES

- Page 12-13 : Grève des loyers à la Sonacotra,

FEMMES

- Page 14 : Action gagnée contre un agent immobilier,

CINEMA

- Page 15 : Bertolucci; Cinéaste politique,

BRETONS BASQUES

- Page 16 : Refusez la redevance TV
: Encore des basques à l'île d'Yeu
- Page 17 : Mouvement Anti-électronucléaire en Bretagne,
: Agriculture en Bretagne.

CHRONIQUE DU HAUT BOCAGE

- Page 18-19-20-21 : Cholet-City,

JUSTICE

- Page 21 : Comité de soutien aux 25 inculpés
- Page 22 : Le retour des petites souris,

CALENDRIER

Mercredi 20 : 20h30 Comité de soutien aux Basques cf.p.16
: 20h30 Comité de soutien aux Etudiants cf.p.21

Jeudi 21 : 20h30 "La stratégie de l'araignée" cf.p.15

Samedi 23 : "VIVRE AU PAYS"
-10h Rassemblement et animation au Champ de Mars
-14h30 Départ de la manif
-16h30 Meeting

Lundi 25 : 14h Procès cf.p.22

Mardi 26 : 20h30 "Proletariat et" cf.p.15 -Vents Glacés"

Mercredi 27 : 20h30 Comité de soutien aux Immigrés Cf.p.12

"VIVRE AU PAYS"

A PROPOS DU 23

La grève du 7 octobre a été un succès important (plus de 10 000 personnes à Nantes), mais sans perspectives sauf celle du 23 !

Déjà le 7 octobre les entreprises en lutte dans la région n'ont pas pris la parole durant le meeting, Place du Commerce. On a seulement entendu les discours traditionnels.

Est-ce que l'on prépare un 23 octobre du même gout ?

Pourtant les entreprises en lutte contre les licenciements sont nombreuses dans la région (Ponateau, Réo, Sica Sava etc...)

Aujourd'hui plus que jamais les entreprises isolées pour gagner ont besoin d'un large soutien, pourtant aucune des 7 banderoles de l'UD CFDT ne met en avant les luttes de la région.

Que ce soit la CFDT ou la CGT chacun, fait de cette journée l'occasion de montrer qu'elle est la "première organisation de ce département. La timidité ne sera pas de mise".

Ce n'est pas en développant des querelles de boutiques que les travailleurs feront reculer le plan Barre. C'est bien plus dans les luttes et dans les soutiens que les travailleurs réaliseront l'unité.

Des militants syndicaux

LA C.F.D.T EXIGE

LA CFDT EXIGE : Une véritable politique de développement conforme aux intérêts des travailleurs leur permettant de vivre et travailler au pays.

CE QUI SUPPOSE

- L'implantation d'industrie de base employant une main d'oeuvre qualifiée et susceptible d'assurer le plein emploi quitte que de donner à nos régions le tissu industriel nécessaire à leur développement.
- La création immédiate des 30 000 emplois qui manquent dans les Service publics permettant de répondre aux besoins réels des populations et de contribuer à réduire le chômage.
- La mise en oeuvre d'équipements collectifs indispensables.
- La retraite à 60 ans avec un minimum de 80% du SMIG
- Le retour aux 40 H sans perte de salaire
- L'amélioration des conditions de travail et la réduction des cadences.
- La réduction des inégalités par
 - la fixation du SMIC à 2000 F mensuels pour 40 H

- une progression non hiérarchisée du pouvoir d'achat
- le relèvement des prestations familiales
- une véritable réforme fiscale qui impose le capital, les hauts revenus et empêche la spéculation.

TOUS ENSEMBLE

Les travailleurs de Bretagne et des Paus de la Loire doivent être sans illusion, c'est par l'action tous ensemble que nous ferons reculer patronat et pouvoir.

Déjà les puissantes actions unitaires engagées sur proposition de la CFDT, le 8 avril 1965 et le 8 mai 1968 avaient permis comme les luttes dans les entreprises menacées de fermeture de faire échec à la politique du territoire.

Le 23 octobre doit marquer une nouvelle étape dans la lutte constante de la classe ouvrier des régions de l'Ouest pour imposer au patronat et au pouvoir la satisfaction des revendications permettant de vivre au Pays.

LA CFDT DES PAYS DE LA LOIRE ET DE BRETAGNE APPELLE A PARTICIPER ACTIVEMENT A LA MANIFESTATION UNITAIRE PREVUE

LE SAMEDI 23 OCTOBRE

DUBIGEON - NORMANDIE , NAVALE NANTAISE

LA SECTION CFDT ET L'INTERIM

Dubigeon-Normandie fait appel aux sous-traitants et officines d'intérim. En complétant, les effectifs, ces mains d'oeuvre permettent de prendre des commandes en fonction des moyens de productions et non pas des qualifications des permanents. Les statuts des intérimaires permettent de les employer et de les renvoyer comme le désirent les patrons, facilitent l'organisation du travail par la direction qui nécessite des vagues successives d'embauches et de débauches de travailleurs différemment qualifiés. Les débauches des intérimaires ne coutent rien à l'entreprise, tandis que les licenciements des permanents s'accompagnent de préavis et d'indemnités de licenciements. L'avenir de la navale est sombre ; plutôt que d'embaucher, la direction préfère employer des intérimaires pour limiter les dépenses liées aux licenciements. Actuellement, il n'y aurait plus que 600 intérimaires et sous-traitants contre 1 600 au summum ; donc 1000 licenciements évités au moins.

La CFDT Métaux de Nantes et l'intérim

Le dernier congrès des métaux de Nantes a demandé aux sections de reprendre en charge les intérimaires dans leurs revendications, d'entreprendre les luttes pour l'embauche des intérimaires et la suppression de l'intérim.

La politique de la section CFDT sur l'intérim

LES ACCORDS D'ENTREPRISE 1975

Les intérimaires ont participé et soutenula lutte des permanents. Les dirigeants de la CGT de Dubigeon refusent de prendre en compte les revendications des intérimaires sous le prétexte que la lutte des permanents est principale et secondaire celle des autres travailleurs. Les dirigeants CFDT, suivistes, s'alignent sur ces positions qui divisent les tra-

vailleurs et sabordent les luttes des intérimaires.

1976

Malgré les pressions de camarades, les "responsables" de la CFDT refusent de défendre les intérêts des intérimaires dans la signature des accords d'entreprise, pour les intérimaires les diminutions d'horaire ne sont pas compensées et ils ne bénéficient pas des clauses de réajustements des salaires ni des divers avantages obtenus par les permanents. Les chefs de la CFDT affirmeraient leur corporatisme.

LA COMMISSION INTERIMAIRE DE LA SECTION CFDT :

Sous la pression de la base, permanents et intérimaires, la section CFDT, afin d'appliquer les décisions du congrès des métaux, crée une commission intérimaires dont le travail fut consciemment paralysé par certains délégués. Les buts de cette commission étaient de faire taire des critiques de la base en donnant un cadre de travail à certains "contestataires", de faire apparaître la CFDT comme le syndicat qui luttait aussi sur le front de l'intérim. Mais les chefs de la CFDT ne modifient pas leurs attitudes qui sacrifient les intérimaires aux profits des permanents.

LES VIDAGES DES INTERIMAIRES

La direction, suivant les charges de travail, vide souvent et en masse des intérimaires pour en reprendre d'autres, plus tard. La CFDT et la CGT n'ont rien fait, rien dit ni écrit à propos de cette politique de leur patron pour la masse des intérimaires, les sections CFDT et CGT sont complices de la direction pour les vidages de nombreux travailleurs

Menace de licenciements de permanents

La direction laisse entendre qu'elle serait contrainte de licencier 600 permanents puis 400 ... (1). Auparavant la loi les contraindrait à licencier tous les

- intérimaires- suite

intérimaires qu'elle reprendrait plus tard.

Perspectives de lutte

La riposte unitaire de tous les travailleurs est nécessaire dans l'entreprise pour empêcher les licenciements. Elle suppose la solidarité de tous les travailleurs avec les licenciés pour réclamer leurs réintégrations et seule une telle lutte peut susciter un large mouvement de soutien du prolétariat local et de l'ensemble de la navale française. Mais cette solidarité et unité n'existent pas à Dubigeon.

Jamais la CFDT ne s'est opposé aux vidages des hors-statuts du chantier, pourquoi ceux-ci s'opposeraient-ils aux licenciements des permanents ? Jamais la CFDT n'a lutté pour les problèmes d'emploi des intérimaires, pourquoi ceux-ci lutteraient-ils pour le maintien de l'emploi des permanents ? Les syndicats n'ont jamais eu de solidarité de lutte avec les hors-statuts. La solidarité des intérimaires envers les permanents en 1975 a été méprisée et rejetée par les leaders syndicaux. Il n'y a pas d'unité entre les différents travailleurs à Dubigeon-Normandie et il n'y a plus de solidarité.

La réaction des intérimaires et des sous-traitants en apprenant les licenciements sera : "Bien fait pour leur gueule !" Quand les syndicats CFDT et CGT lanceront la lutte, les intérimaires n'y participeront pas et continueront de travailler. Devant l'impossibilité de créer un rapport de force favorable, les permanents reprendront par vague successive le travail. Les licenciés se retrouveront seuls dehors et les leaders de la CFDT et CGT supporteront toutes les responsabilités d'un échec.

Conclusions

Les chefs de la CFDT n'ont pas appliqué les directives du congrès de métaux de Nantes, ils sont restés corporatistes en ne développant ni l'unité ni la solidarité avec tous les travailleurs. Pour ne pas briser l'unité au sommet avec la CGT sur tous les problèmes les leaders CFDT sont restés suivistes.

La section CFDT applique la politique de la CGT qui sépare nettement et définitivement les intérêts des permanents de ceux des autres travailleurs, refusant de les défendre. La CGT mène toutes les luttes avec les seuls permanents, car les intérimaires doivent lutter seuls contre leurs patrons, sans liaison avec les permanents, même si les patrons sont les mêmes ! La CGT ne remet pas en cause l'intérim qui résoudrait les problèmes non seulement des capitalistes mais aussi ceux des travailleurs !

Pour rectifier son orientation ; la section CFDT doit changer de politique en s'opposant à tous les licenciements de permanents et autres, en réclamant l'embauche définitive de tous les intérimaires et en s'opposant à l'utilisation de l'intérim dans l'entreprise, en luttant pour imposer les mêmes droits et avantages pour les permanents et les autres travailleurs. Une telle politique repousse l'actuelle unité au sommet sur les positions réactionnaires de la CGT sur l'intérim et permet d'appliquer les positions de la CFDT sur l'intérim et de telles positions réaliseraient l'unité et la solidarité à la base qui seules permettront des victoires face à la direction.

Des intérimaires, des ex-intérimaires et d'autres travailleurs.

Note: Récemment aux ACB, les patrons ont viré 30 intérimaires et leur syndicat ont protesté contre ces suppression d'emploi et fait passer un article dans Ouest-France

1 - Le ministre d'état aux transport (Cavaillé) affirme qu'il n'y aura pas de licenciements dans la navale française. Les licenciements par Dubigeon-Normandie tomberaient en pleine période pré-électorale ce que les pouvoirs locaux et nationaux veulent éviter. Les chantiers ont des difficultés certaines dues aux commandes insuffisantes et la direction, pour obtenir des aides de l'état fait du chantage aux subventions et commandes en menaçant de licencier juste dans la période ou le gouvernement ne veut pas de licenciements dans ce secteur et en général après les élections on en reparlera.

POUR DUBIGEON-NORMANDIE

QUEL AVENIR ?

cfdt
dubigeon

... "C'est désolant de voir qu'une des cales du chantier reste désespérément vide".

C'est par cette phrase qu'un travailleur illustre la situation du chantier...

Le 1er et 2 Octobre, 90 militants CFDT de Dubigeon ont réfléchi sur les raisons de cette situation et sur les solutions possibles, notamment sociales.

D'abord sur le plan-chantier : DES IMPREVOYANCES

- Le manque de superficie qui se traduit par la multiplication des surfaces de stockage et magasins extérieurs (chambre de commerce, E.V.O. Champenois, Gare de l'Etat, etc..)
- L'absence de moyens de mise à sec des navires à Nantes. (Le dock a été vendu au prix de la Ferraille) amène une augmentation des frais en fin de bateau (nécessité d'aller à St Nazaire.)

Ces deux handicaps, pour ne parler que de ceux-là sont de la responsabilité, tant de la direction que des pouvoirs publics locaux (ceux-ci ont même été jusqu'à supprimer complètement le chantier sur certains de leurs plans d'aménagement). Ils avaient été dénoncés par les C.E. des 2 entreprises au moment de la fusion de 1969.

- D'autre part, une trop grande spécialisation des structures du chantier vers le type de fabrication du moment (car-ferries) rend très difficile l'adaptation à des fabrications différentes.

Ensuite LA CRISE DE LA CONSTRUCTION NAVALE

Cette crise qui vient :

- d'abord de la croissance exagérée des chantiers dans le monde, notamment au Japon et plus récemment dans certains pays en voie de développement.

- Ensuite des problèmes posés par le canal de Suez.

- Et enfin, de la crise actuelle (notamment dans le domaine énergétique)

Cette crise a des retombées en France

- On estime que le pays réalise 3% de la production mondiale.
- Le 7è plan a prévu que la baisse de production sera de 30 à 40 % en 1978. Celui-ci prévoit aussi le maintien d'un seul chantier à l'embouchure de la Loire et il opte pour la suppression de Dubigeon.

Au CE de fin juillet, le directeur lui-même retenait comme hypothèse de survie la plus probable une réduction de capacité du chantier à 40%.

DEVONS-NOUS NOUS ETONNER DE CETTE SITUATION ?

La règle du système n'étant pas la prévision en fonction des besoins des personnes, mais LA LOI DE LA RECHERCHE DU PROFIT MAXIMUM.

Il est normal d'en arriver à cette situation!!

Un chantier sera "rentable" dans tel pays, on le construit, tant pis s'il y en a déjà trop.

La recherche d'une augmentation de capacité avec un investissement minimum oriente la fabrication vers un certain type de navire, on s'y spécialise, tant pis si cette spécialisation nous empêchera demain de s'adapter.

Voilà ce à quoi nous amène le système

DANS UNE AUTRE SOCIETE

Bien que le marché de la navale, qui est international, ne serait pas fondamentalement modifié, n'y aurait-il pas d'autres options possibles ?



- VERS UN AUTRE TYPE DE FABRICATION PARTANT DES BESOINS UTILES DE LA SOCIÉTÉ -

- Mise en place de prévisions permettant d'assurer tous les emplois.
- Orientation de l'industrie vers un autre type de fabrication partant des besoins utiles de la société, qui amènerait une réorientation de la navale vers ce type de fabrication.

À COURT TERME, LA CFDT POSE DES EXIGENCES...

Structurelles Il est essentiel de maintenir la valeur de l'outil et le potentiel économique et humain que représente le chantier.

Nous exigeons que des études soient entreprises sur la recherche d'une diversification, vers des fabrications autres que la navale.

Sociales..... Une réduction réelle de la durée hebdomadaire du travail : rappelons-nous que la loi des 40 H de 1936 Il nous semble que dans la période actuelle et compte tenu de l'augmentation de productivité (combien fallait-il de temps pour faire un bateau en 1936) : la revendication 35 H par semaine n'est pas une utopie !

L'avancée de l'âge de la pré-retraite à 57ans

Nous affirmons aussi que nous refusons toutes les pressions qui sont pratiquées pour faire accepter des mutations ou déplacements contre le gré des travailleurs.

Suite à ces 2 jours de réflexion, les militants CFDT, porteurs des aspirations des travailleurs de l'entreprise, conscients de la gravité de la situation ont demandé un Comité d'Etablissement, sous la présidence de M: GRENN (Président Directeur Général de D;N.), en posant des questions précises.

.. PAS DE "CACHET D'ASPIRINE NOUS ENDORMANT POUR LA PÉRIODE ÉLECTORALE À VENIR..!

Elle ne se contentera pas de "cachet d'aspirine" nous endormant pour la période électorale à venir. En effet, les propos tenus récemment par le secrétaire de la marine marchande permettent de prévoir d'éventuelles commandes d'ici 1978.

Celles-ci ne régleraient en rien la situation, mais permettraient seulement au pouvoir de reporter l'échéance dans une période qui lui serait plus favorable.

Section CFDT DUBIGEON

Dossier plus complet à suivre

LA CHUTE

DE L'EMPLOI

Se référant à des statistiques communiquées par la préfecture des Pays de Loire, il nous a semblé intéressant de faire le point pour le secteur couvert par notre Union Métaux, c'est à dire : Chateaubriant Nantes, Basse-Indre, Paimboeuf, Machecoul, Clisson et Ancenis.

Cette étude porte sur 29 entreprises de plus de 200 salariés. Nous n'avons pu malheureusement avoir de chiffres précis pour les entreprises en dessous de 200 salariés.

Constat décevant

En 1972, il y avait 21 864 métallos ; en 1976 on en dénombre 22 235, soit une progression de 1,6 % ce qui est minime et correspond à une stagnation du nombre de métallos par rapport à la démographie du département.

⑦ OUVRIERS

→ REGION NANTAISE : BAISSÉ DES EFFECTIFS DANS LES GROSSES ENTREPRISES

Le point le plus important pour nous, c'est la diminution constante des effectifs des grosses entreprises.

Il s'agit d'une chute de 6 % entre 1975 et 1976, chute importante correspondant aux répercussions de la crise ajoutée aux problèmes de grosses entreprises.

On mesure par là les résultats de la politique patronale :

- le blocage des embauches ;
- des départs en retraite anticipées sans réembauche de jeunes ;
- les non reprises au retour du service militaire ;
- les licenciements collectifs qui ont touché plusieurs entreprises ;
- aucune implantation d'usine et d'industrie nouvelles.

Cette situation est pour nous des plus préoccupantes car si elle a été jusqu'en 75 compensée par une augmentation des PME chacun sait avec quelle rapidité peuvent disparaître ses entreprises surtout dans la période actuelle.

PME et SOUS-TRAITANCE

De plus, il ne faut pas oublier qu'une bonne part des PME n'existe que par la sous-traitance directe ou indirecte que provoque l'activité des grosses entreprises.

Cette réalité déclinante de la grosse métallurgie nantaise, n'est sans doute pas étrangère à l'incapacité dans laquelle se trouve le patronnat pour répondre à nos questions sur les perspectives de l'emploi à moyen ou long terme.

LA CHUTE DES GRANDS

Cette chute des effectifs dans la grosse métallurgie depuis 1972 nous inquiète, d'autant plus que des bruits alarmants se font jour chez Dubigeon, chez Carnaud, que ce soit Nantes ou Basse-Indre, et que rien ne s'éclaircit à la SNIA.

Nous ne voulons pas être des oiseaux de mauvaise augure, en ce retour de vacances 1976, mais nous sommes convaincus de la nécessité de faire connaître la vérité sur la situation qui nous est faite.

Nous risquons bien, une nouvelle fois d'avoir à nous battre durement pour maintenir le potentiel industriel de cette région, seule possibilité d'assurer un emploi pour tous.

Extrait de l'Union Métaux C. F. D. T.

L'EMPLOI SALARIÉ FLÉCHIT :

Le nombre d'emploi dans le secteur privé qui augmentait depuis 8 ans, stagne et baisse depuis 1974. En effet à cette date il y avait 221 323 emplois recensés par l'ASSEDIC.

Un an après, ce nombre était tombé à 220 991, soit une baisse de 0,15 % (332 emplois). Par contre l'emploi dans le tertiaire a augmenté, mais pas suffisamment pour compenser les pertes puisque le solde qui était positif ne l'est plus. (en 73 la meilleure année, l'ASSEDIC enregistrait 10 548 emplois salariés de plus qu'en 72, soit 5,05 %, et depuis le solde est négatif.)

Il faut remarquer que le champ d'application de l'ASSEDIC ne couvre pas la totalité des emplois salariés.

En sont exclues les entreprises nationalisées comme EDF-GDF, les arsenaux (mais pas la SNIA qui a le statut de société nationale) les coopératives agricoles, l'administration, l'Education nationale et le secteur agricole.

Il reste donc deux secteurs principaux :

- Le tertiaire privé dont les principales branches sont le commerce (gros, détail non alimentaire et détail alimentaire), les activités d'études, de conseil d'assistance, le secteur de commercialisation et de réparation de l'automobile, les transports, la restauration, les organismes financiers.

- Le secteur secondaire : l'essentiel de l'appareil de production, avec en tête la construction navale, suivie de la production d'équipement industriel, du travail des métaux, de l'aéronautique, de l'habillement, de la chimie, de la sidérurgie. Il ne faut pas oublier, cela va de soi, le bâtiment et les travaux publics.

La baisse de 0,15 % enregistrée au 31 décembre 1975 par l'ASSEDIC est inquiétante car elle rompt pour la première fois une progression constante depuis 1968, année où 176 240 emplois salariés étaient recensés dans le privé.

Cette baisse provient du déficit de l'industrie et du bâtiment de 3 734 emplois malgré un gain tertiaire de 3 402 emplois. L'industrie proprement dite accuse un déficit de 3 175 emplois par rapport à 1974, soit moins 4,09 %.

L'EXPANSION TERTIAIRE

Avec environ 100 000 salariés, le tertiaire représente aujourd'hui un peu plus de 46 % des emplois (86 000 dans les secteurs industriels et 39 % des emplois, 32 500 dans le bâtiment et 15 %).

Plus simplement on peut dire que la tendance engagée ces dernières années conduit vers la situation où un salarié sur deux est un passe de devenir un employé du tertiaire.

Aujourd'hui le secteur secondaire ne représente plus que 54 % des emplois du privé alors qu'il en représentait 64 % en 1973.

L'emploi tertiaire lui, a progressé inversement : 66 000 emplois en 1968 et 36 % du total ; 102 000 emplois en 1976 et 46 % du total.

On peut donc conclure que durant cette période de 8 ans, l'augmentation des emplois salariés (38 500) ressort presque uniquement de l'expansion du tertiaire.

Bien qu'on assiste à une "tertiarisation" de l'emploi, il convient cependant de noter que le taux de croissance tertiaire en 75 est le plus bas depuis 68 (3,44 %, il avait atteint 10 % en 73).

Parallèlement, dans le secteur purement industriel la détérioration de l'emploi apparaissait dès 74 (moins 2,55 %) et s'accélérait en 75 (moins 4,09 %)

Cette photographie de l'emploi en Loire-Atlantique, prise il y a neuf mois, s'inscrit dans une conjoncture mauvaise pour l'emploi puisqu'il y avait en janvier près de 20 000 chômeurs dans le département.

Enfin, il faut replacer cette évolution dans la démographie du département où la population totale est passée de 861 000 habitants au recensement de 1968 à 934 000 habitants en 1975.

(d'après dossier Ouest-France)

RÉPONSE À Declercq

L'APL ayant pensé interviewer J. Declercq (UR CFDT) afin de présenter la journée du 23 Octobre. Il a refusé, prétextant "le caractère anti-syndicaliste" de l'APL. Pourtant Declercq ne se prive pas de donner des interviews à la presse bourgeoise (Presse Océan, Ouest France) qui aurait, donc, elle, des positions syndicalistes !! Quant à l'APL; elle n'est pas anti-syndicaliste, au contraire : nous nous efforçons, dans notre bulletin de donner la parole à un grand nombre de militants syndicaux et sections CGT ou CFDT.

Dans le collectif de l'APL, il y a de nombreux militants syndicaux qui aspirent à un véritable syndicalisme débarrassé du frein du réformisme et qui, de ce fait, ne sont pas forcément bien vus par certains dirigeants syndicaux... comme Declercq.

A.P.L.

SICA-SAVA Challans

260 LICENCIEMENTS ou COMMENT ON ORGANISE LE GASPILLAGE ...

Le syndicat C. G. T. de la SICA-SAVA dénonce le gaspillage humain, technique et financier qui s'effectue actuellement dans l'entreprise.

1°) Compte tenu du plan actuel imposé par les pouvoirs publics, l'entreprise devra dépenser pour licencier 260 travailleurs, plus de 200 millions d'anciens francs (indemnités de licenciement et préavis)

2°) Compte tenu que le marché de l'emploi est déjà plus que saturé dans la région, ces 260 salariés risqueraient pour la plupart, de rester pendant plus d'un an à charge de l'ASSEDIC, soit une somme de 800 millions d'AF.

Au total donc : un milliard d'anciens francs.

Quand on sait que 640 Millions d'AF suffisent pour sauver l'entreprise, on s'aperçoit qu'il s'agit là d'un véritable scandale de plus dans un régime où seul le profit compte.

Cette réalité n'est-elle pas contradictoire avec les belles déclarations de nos dirigeants qui prétendent s'attaquer au chômage ? Quelles sont donc leurs véritables intentions dans l'affaire de la SICA ?

Des différentes déclarations faites par le ministère de l'Agriculture, des objectifs du VII° plan qui visent à restructurer les industries agro-alimentaires en liquidant tout le secteur coopératif, il apparait très nettement que l'on veuille :

- assainir le marché national avicole pour faire monter les prix à la consommation (est-ce là la lutte contre l'inflation)
- mettre encore plus d'éleveurs sur le marché libre, afin de faire baisser les prix à la production et tout cela pour gonfler les profits des trusts privés.

La CGT réaffirme sa position qui consiste à maintenir les structures coopératives actuelles afin de sauvegarder tout le potentiel humain et technique de la SICA-SAVA ainsi que l'intérêt de l'ensemble des éleveurs.

Elle exige donc que les Pouvoirs Publics débloquent très rapidement les sommes nécessaires eu redémarrage de l'entreprise et au paiement des 400 millions d'AF dus aux éleveurs plutôt que de faire gaspiller plus d'un milliard d'AF.

(communiqué C.G.T.)

POUR OU CONTRE L'OCCUPATION ?

Vendredi 15 octobre à 13 H 30, assemblée générale extraordinaire de l'ensemble du personnel pour étudier la riposte à apporter aux mesures de licenciement collectif de tout le personnel dont a été prévenu le comité d'entreprise la veille.

Dans un premier temps les délégués syndicaux ont expliqué la procédure du licenciement collectif.

Ensuite il y a eu une opposition sur les formes à adopter pour la lutte entre la CGT et la CFDT.

La CFDT propose l'occupation de l'usine et le durcissement du mouvement afin d'obtenir de nouvelles négociations.

La CGT (majoritaire dans l'entreprise) craint que l'occupation monte contre les travailleurs les éleveurs qui n'auraient plus de débouchés pour leur production .

Le personnel est convoqué lundi pour voter sur les modes d'action à adopter dans l'avenir.

Dans un dernier temps, le président de la SICA-SAVA s'est expliqué et a fait un chantage à la liquidation si le plan de lance n'était pas accepté.

Correspondance APL

PS : L'APL est vendu à partir de mercredi à Challans, café-journeaux, "le Petit Casino", 64 rue Bonne Fontaine.

"Un emploi - un logement - un revenu"
"au BOIS AUX MOINES"

LA JUSTICE S'ENTÊTE

Le procès de la Cour d'Appel de Rennes du 6 octobre a confirmé intégralement le jugement de Nantes concernant la suppression des bâtiments.

Par cette condamnation et comme pour l'expulsion, les pouvoirs publics continuent de soutenir inconditionnellement le propriétaire. C'est un scandale de voir l'entêtement de la justice à vouloir écraser les fermiers.

Paradoxalement, le propriétaire, qui a fait de multiples destructions, n'a jamais été inquiété malgré les nombreuses plaintes restées sans suite (détérioration de la salle de traite, bris de clôture, labour de la luzerne, destruction des toitures etc...)

Si des bâtiments nouveaux ont été construits, c'est bien parce-que le propriétaire avait auparavant détruit les bâtiments d'exploitation.

Ces faits démontrent s'il en est encore besoin que la justice ne fait que condamner ceux qui luttent pour le droit au travail.

TRAVAILLER ET VIVRE AU PAYS !

Il est difficilement envisageable pour les Mouillé d'aller vivre ailleurs. Cela supposerait les mêmes investissements que dans le cadre d'une nouvelle installation. Par ailleurs, prendre une nouvelle exploitation c'est supprimer un emploi pour un jeune qui voudrait s'installer.

Pour le maintien des Mouillé au Bois aux Moines sont nécessaires :

- un branchement électrique pour travailler dans de meilleures conditions, notamment pour la traite ;
- une autorisation de stationner définitivement la caravane ;
- une remise en état du chemin communal.

En refusant sous de faux prétextes le branchement électrique, on tend à empêcher les Mouillé de vivre sur les terres qui leur restent.

En maintenant la condamnation, en essayant depuis quelques semaines d'intimider et de discréditer par des visites, des interrogatoires, des perquisitions de la gendarmerie ou de la police chez les militants des organisations qui soutiennent activement le combat des Mouillé pour le droit au travail, la répression continue.

MANOEUVRES POLICIÈRES

Nous dénonçons les manoeuvres illégales de la police pour faire parler.

Nous continuerons à affirmer notre détermination et à nous battre pour un travail, un logement et un revenu pour les Mouillé au Bois aux Moines.

Comité de coordination : FDSEA, Paysans-Travailleurs, MRJC, UL CFDT (Machecoul, section Sainte Pazanne)

LISEZ

LA COMMUNE

- Bulletin de Liaison des Travailleurs -
de l'Agriculture (44)

(...) Donner ce titre au bulletin, c'est proposer une référence au passé et un projet pour l'avenir.

- Référence au passé : Comme le disait le porte-parole des P. T. sur le Larzac en 1973 : "plus jamais les paysans ne seront des Versaillais", comme ils le furent en 1871 pour écraser la Commune de Paris. Notre action est orientée vers l'alliance des ouvriers et des paysans exploités. Désormais nous lutterons pour que la plus grande partie possible des paysans soutienne la lutte révolutionnaires des ouvriers.

- Projet d'avenir : Avant que la bourgeoisie n'impose son mode de production et son mode de vie, les paysans vivaient en communauté. Nous ne souhaitons pas un retour au passé, mais nous voulons construire une société où la collectivité de base (la Commune) garantisse les besoins essentiels de tous ses membres. Même si le chemin est long pour y parvenir. (...)

A PROPOS DE TOULZA...

DES PAYSANS ECRIVENT A L'APL

"DE L'ORDRE DES AVOCATS AUX AVOCATS DE "L'ORDRE"

C'est en tant que paysans que nous venons ici nous exprimer aujourd'hui sur cette faaïre "Toulza", paysans analysant notre situation faite par le Capitalisme et sa société de profit, nous nous reconnaissons comme travailleurs, aux côtés, et avec tous les travailleurs, qui comme nous, pour changer de société, mènent le combat de la lutte de classes.

Il est temps que l'opinion publique sache que ces actions sont le résultat logique, et la seule réponse à donner de la part des travailleurs à ceux qui les oppriment - nos adversaires de classe. Car ce ne sont pas des provocations policières (il en existe, parfois) mais bien des actions précises et organisées.

Dans l'affaire de Cheix, Rondineau et Toulza frappaient fort et réussissaient toutes leurs actions : bulldozer dans les bâtiments, destruction de la salle de traite, l'expulsion et ses tentatives. La provocation était payante, puisqu'ils avaient l'initiative et la gardaient : en face, pas de riposte mais des discours, nous faisant croire qu'ils s'étaient discrédités aux yeux de l'opinion publique, et puis Toulza orchestrait tout : poussant Rondineau à durcir ses positions, et le préfet à faire intervenir ses flics. Un des jours les plus chauds de Cheix, Toulza discuta de 20 H à 23 H avec les flics, sans doute pour les persuader de la raison du plus fort, et convoque lui-même au téléphone les quelques FFA pour des réunions dans les moments stratégiques.

Toulza a aussi un passé glorieux, il a défendu le Comte-Armand (La Vigne Marou) avec là aussi une expulsion très armée... Il défend aussi un des tueurs de la bande à Graton. Toulza écrit au Préfet Camous, réalisateur déjà des expulsions de la Vigne Marou et Mé-sanger, pour le sommer d'intervenir à

Cheix pour en finir une fois pour toutes et vider cet abcès fait au flanc de la propriété foncière.

Ce Toulza n'est donc pas seulement un défenseur neutre n'exerçant que sa profession d'avocat, comme tente de le faire croire le bâtonnier Le Mappian mais bien un homme politique et de la pire espèce... un ennemi de classe de la paysannerie et donc de toute la classe des travailleurs.

Faisant partie peut-être, s'il en existe un, de l'ordre des avocats, il fait surtout partie des avocats de l'Ordre.

Des Paysans

ST-PERE EN RETZ :

150 PRODUCTEURS DE LAIT DEVANT LA LAITERIE FILLAUD

Les producteurs de lait vendeurs de leurs produits à la laiterie de St Père en Retz, avaient déjà régi récemment contre le paiement à la matière azotée.

Hier près de 150 éleveurs étaient réunis dans la salle de la mairie autour de leurs délégués. Tout d'abord les producteurs s'insurgeaient contre les disparités de paiement qui font varier jusqu'à 20 centimes le prix du litre payé à la production.

Pour eux le nouveau système appliqué depuis le 1er octobre par la laiterie Fillaud va encore compliquer les feuilles de paie déjà difficiles à lire, le lait ne sera toujours pas payé à un prix rémunérateur par rapport au prix de revient.

Une motion était votée à grande majorité :

- un élément qui va accroître la disparité du prix du lait
- complique les éléments de comparaison du prix
- pas de minoration du prix

Les éleveurs se rendaient en groupe à la laiterie pour déposer cette motion.

IMMIGRÉS DES FOYERS SONACOTRA EN GRÈVE DES LOYERS. PLATE-FORME DE SOUTIEN.

IMMIGRÉS

(12)

Un comité de soutien aux luttes des immigrés des foyers Sonacotra en grève des loyers s'est constitué à Nantes. Il s'appuie sur la plate-forme de soutien définie par le comité de coordination des foyers :

Au nom du comité de coordination des foyers Sonacotra en grève des loyers depuis plusieurs mois, nous saluons chaleureusement tous les partis, organisations syndicales et de masse et tous ceux qui apportent un soutien effectif à notre lutte. Le comité est convaincu que notre combat renforcera concrètement l'unité entre les travailleurs français et immigrés qui mènent la même lutte juste contre le même patron.

Pour mettre fin à toutes les confusions qui se sont créées ou qui peuvent se créer au niveau du soutien pour faire de votre soutien un mouvement d'ensemble ayant les mêmes buts et le même chemin, nous mettons à la disposition de tous les camarades et amis de tout parti et organisation les conditions suivantes qui servent l'unité de notre mouvement et qui orientent notre pratique :

- 1° - La reconnaissance du comité de coordination comme représentant unique et légitime des foyers Sonacotra (le comité est composé des mandatés des comités de résidents élus démocratiquement dans chaque foyer)

- 2° - La reconnaissance des Comités de Résidents élus démocratiquement dans les foyers comme seuls responsables à contacter dans une région donnée.

- 3° - Le respect total de notre plate-forme revendicative et le travail effectif pour arriver à la satisfaction de toutes nos revendications et à la victoire.

- 4° - La non ingérence dans les affaires du comité de coordination et des comités de résidents et le respect mutuel.

- 5° - Le travail des comités de soutien consiste à :

- briser le mur de silence et élargir le mouvement de soutien au sein de la classe ouvrière de France, sur les seules bases de la plate-forme du comité de coordination, politiquement et matériellement à l'extérieur.

- soutenir les foyers et leur comité de résidents pour renforcer la mobilisation et la grève dans les foyers en lutte ou non.

- 6° - Les comités de soutien doivent être des comités de masse ouverts à tous ceux qui veulent apporter leur soutien.

Les comités de soutien ne doivent pas être un cartel d'organisations poursuivant chacune leur politique.

Chaque comité de soutien doit travailler en coordination avec le comité de résidents en entier et sous sa direction pour l'aboutissement de la lutte conduite par le seul comité de coordination.

Tous ensemble nous devons lutter pour notre victoire et pour :

- reconnaissance du comité de coordination par la Sonacotra ;

- unité de la classe ouvrière

- travailleurs français, immigrés ;
mêmes droits.

Nous publions la pétition adressée au conseil d'Etat, que le comité de coordination appelle à faire signer massivement ; nous demandons aux lecteurs de la faire circuler dans les usines, écoles, administrations etc... puis à la renvoyer au Comité de coordination des foyers Sonacotra en grève, 56 rue de la Fontaine au Roi 75011 PARIS ou à la rapporter à la librairie 71, rue Jean Jaurès.

Un meeting de soutien aura lieu à Paris à la Mutualité le 23 octobre, organisé par le comité de coordination.

Réunion du comité de soutien le mercredi 27 octobre à 20 H 30, Fraternité Protestante, 3 rue amiral Duchaffault.

Le Comité

PÉTITION

Pétition au conseil d'Etat

→ Halte à la répression sur les résidents et leurs délégués ! ←
Retour de nos camarades expulsés illégalement au mois d'avril !

Depuis 18 mois des milliers de travailleurs immigrés luttent pour la satisfaction de leurs revendications :

- baisse des loyers trop chers ;
- suppression du règlement intérieur quasi-militaire qui interdit toute liberté, même les droits de visites et de réunion ;
- le renvoi de tous les directeurs racistes et provocateurs, remplacés par des gardiens comme dans les HLM ;
- la reconnaissance du comité de coordination qui regroupe tous les comités de résidents élus démocratiquement.

La Sonacotra n'a jamais voulu reconnaître nos revendications. Sa seule réponse est celle du ministre de l'intérieur au mois d'avril : l'expulsion illégale de nos 18 camarades grévistes et délégués vers leur pays d'origine.

Pour la liberté, l'égalité des droits et le respect du droit de grève pour tous les travailleurs, nous demandons à tous nos camarades, français et immigrés, car nos intérêts sont les mêmes, de signer et de faire signer cette pétition afin d'obtenir le retour de 18 camarades et l'arrêt des poursuites judiciaires contre les autres résidents et leurs délégués, par les directeurs des foyers et la police.

Nom	Prénom	Adresse	Profession	Signature

UNE ACTION GAGNEE CONTRE UN AGENT IMMOBILIER

Suite à l'appel lancé aux femmes dans l'APL n° 154, nous nous sommes retrouvées 27 femmes à soutenir Marie dans son problème qui l'oppose à son agent immobilier.

Marie séparée de son mari et vivant avec ses deux filles, demandait depuis juin 1976 un papier pour la C. A. F. signifiant que ses loyers avaient bien été payés dans le but de toucher son allocation logement.

L'agent immobilier Mr Mallet refuse de signer tant qu'il ne saura pas à combien s'élèvent les charges supplémentaires que doit Marie en quittant son appartement.

Charges qui ne doivent pas figurer sur le papier de la C. A. F.

Mercredi 13 octobre, 17 heures :
Après que Marie ait redemandé pour la 4ème fois la signature, nous rentrons à 27 dans l'agence.

Mr Mallet : "Oh ! Comme elles sont mignonnes !

Sa secrétaire : "Appelez la police"

Puis très vite il devient d'une extrême violence, nous giffle, nous lance des objets, enfin, arrive à s'esquiver et s'enfuit en voiture.

Il réapparaît 1/4 heure plus tard quand il voit arriver les flics dans plusieurs cars. Marie doit décliner son identité la plus sobre, c'est tout.

On nous annonce le commissaire de police pour bientôt. Nous attendons dans les locaux ce qui engage un échange avec la secrétaire : "vous savez vous n'aurez pas le dessus ! vous serez les dindons de la farce !"

Puis quelques échanges avec d'autres collègues de l'immobilier qui prétendent ne pas pouvoir signer le papier.

18 H 15 le commissaire de police arrive : Marie doit redécliner son identité. Puis nous devons dire collectivement pour quoi nous sommes là?

Marie montre le papier de la C. A. F. sur lequel il est écrit que le montant du loyer doit être inscrit déductions faites des charges.

Le commissaire écoute puis il s'adresse à l'agent immobilier en lui demandant de lui montrer les déprédations.

Mallet : "là, par terre"

Le commissaire : " Ha ! non, là quand même vous exagérez ! Un mégot de cigarette !
Puis s'ensuivent des discussions entre eux.

Nous comprenons que Mallet s'est plaint à la police :

- de séquestration...il attendait les flics dehors ;
- d'occupation...d'un lieu public aux heures d'ouverture ;
- de déprédation... envolées sans doute pendant son absence.

Devant l'absence de faits il nie avoir parlé de déprédations mais le commissaire l'arrête vite ; c'est à lui qu'il a parlé !

Pour ces trois plaintes, c'est classé ; maintenant pour la signature, le commissaire explique :

"Une personne privée n'a jamais à prendre le droit de ne pas remplir un papier pour un service public.

Et le voilà obligé de signer ce papier devant nous toutes. Comme quoi un agent immobilier agit dans parfaite illégalité tranquillement...jusqu'à ce que nous prenions les moyens forts, rien que pour obtenir ce à quoi nous avons droit.

Mais plus loin que le droit nous nous battions pour soutenir une femme séparée qui a naturellement bien des lois contre elle.

Nous n'en resterons pas là !

Ne restons pas isolées, sachons exposer nos conflits.

Correspondance APL

LE BULLETIN DES

Le bulletin des femmes de Nantes qui fait suite à la coordination des différents groupes les 26 et 27 juin derniers, est actuellement disponible à la Librairie 71.

n°0

FEMMES

BERTOLUCCI CINÉASTE POLITIQUE

Jeudi PROCHAIN SALLE F. VASSE

Pour commencer un cycle de réflexion sur des auteurs importants et leurs films projetés actuellement sur les écrans français l'ASSOCIATION NANTAISE DE RENCONTRES CINÉMATOGRAPHIQUES (A.N.R.C.) propose une séance consacrée au réalisateur italien Bernado BERTOLUCCI.

Le cas de Bertolucci pose en effet un problème "politique et culturel fondamental et déjà ancien mais qui vient d'apparaître plus spécialement à propos de la sortie de "NOVECENTO" (1900)

Peut-on réaliser des films politiques sans faire politiquement des films.

En effet tout le travail de Bertolucci repose sur la double problématique de faire un film à thématique politique pour une large audience et pour cela utiliser les structures de production les plus importantes de la société capitaliste occidentale donc à composer et collaborer avec l'idéologie dominante et de faire politiquement un film.

Le système de production ne le conduit-il pas à une esthétique dominée par une mise en scène à grande dimension et ainsi à une certaine imagerie d'Epinal et à un certain académisme.

Cette réflexion ne pouvant se faire qu'en comparant deux films, aussi l'ANRC a choisi de présenter d'une part "LA STRATEGIE DE L'ARAIGNEE" film à thème politique réalisé en 1969 par Bertolucci et d'autre part "Bertolucci selon le cinéma" de Amélio réalisé en 1976 et traitant du travail de Bertolucci sur "1900".

Autour de ces deux films et sur "1900" sera proposé un débat.

Cette première soirée de l'ANRC consacrée à Bertolucci aura lieu le Jeudi 21 Octobre à 20 h 30 précises, salle F. Vasse rue Colbert. Carte de l'ANRC obligatoire vendue au prix de 5 F à l'entrée de la salle avant la séance.
Droit d'entrée 5 F (Prix unique)

Le programme

PROGRAMME

- Cent ans d'expériences et de recherches cinématographiques
- Prolétariat et cinéma
- Hommage à Fritz Lang
- La femme vue par les cinéastes japonais
- Le cinéma documentariste

CALENDRIER

Mardi 26 Octobre

Prolétariat et Cinéma

Mardi 2 Novembre

La femme vue par les cinéastes japonais

Mardi 9 Novembre

Hommage à Fritz Lang

DES MILITANTS M.L. AGRESSÉS:

Dimanche 10 Octobre, le PCF organisait une fête à la Beaujoire : tour de chants expo de peintures, attractions et stands de foire se partageant la journée avec quelques discours électoralistes et, comme on va le voir, des fleuves de pinard.

A la sortie, les communiste ML de l'Humanité Rouge sont là et diffusent un tract. Tout se passe bien pendant quelques dizaines de minutes. Les gens sortent par petits groupes, lisent le tract, certains mordus reviennent discuter ou rendre le tract. Puis la fête se termine et les gros bras arrivent. Eux ils ne cherchent pas à discuter ils se précipitent sur nous, essaient d'arracher les tracts, jettent une femme par terre, entreprennent d'arracher ses vêtements, une autre reçoit un coup de poing. (.....)

C'est à dire qu'en parole "il n'y a pas plus démocrates qu'eux, mais dès qu'il le peuvent, ils essaient d'écraser toute contradiction. En tous cas s'ils mettent le poing dans la poche devant les patrons ils n'hésitent pas à le sortir devant nous et les autres révolutionnaires

(.....)

Un des diffuseurs

Texte extrait

PSU-BRETAGNE : REFUSEZ DE PAYER LA REDEVANCE - Télé

La Fédération Bretonne du PSU appelle ses militants et sympathisants à refuser dorénavant le paiement des 10 % de la redevance radio-télé, en protestant contre la situation inique faite à la langue et la culture bretonnes sur les ondes et les écrans, contrôlés par l'Etat français.

La Fédération appuie en conséquence les efforts du comité Radio-Télé Brezhoneg pour redonner à la langue et la culture bretonnes la place qui leur revient de droit dans les média officiels.

Après la mort de Y. Kernaleguen

La Fédération Bretonne du PSU (réunie le 3 octobre à Lorient) a évoqué avec gravité la mort du jeune militant ouvrier, syndicaliste et chômeur breton Yann Kel Kernaleguen.

Elle rappelle son opposition à la construction du camp militaire de Ty Vougeret implanté par le pouvoir bourgeois français contre la volonté de nombreuses forces populaires de Bretagne.

La Fédération Bretonne du PSU rappelle qu'elle a choisi pour mener le combat breton d'autres moyens (développement des activités de masse) que ceux de la violence individuelle et minoritaire.

Elle réaffirme aussi nettement que si le pouvoir central persiste à bafouer les droits les plus élémentaires du peuple breton et à ne répondre que par la répression à de justes revendications, il continuera à porter la responsabilité, de plus en plus lourde, de ces actes de violence.

Comuniqué du PSU-Bretagne

(Y. E. Kernaleguen : membre du F. L. B. Tué en posant une bombe au camp TY Vougeret)

Toujours des Bas- ques à l'île d'Yeu !

Le Basque espagnol Lazaro Arandia, qui a déjà fait deux séjours à l'île d'Yeu et avait réussi à s'en échapper, a été repris le vendredi 24 septembre au poste frontière de Larrau.

Après avoir été incarcéré il est arrivé à l'île d'Yeu au début de la semaine.

Des perquisitions ont d'autre part été effectuées lundi par la police française dans les milieux réfugiés espagnols.

Trois Basques ont été gardés à vue par la police française.

Les deux femmes ont été assignées à résidence à l'île d'Yeu où elles sont allées rejoindre Lazaro Arandia mercredi 13 octobre (le mari d'une d'entre elles est resté en prison).

Le jeudi soir, une quarantaine de CRS est arrivée sur l'île.

Réunion du comité de soutien mercredi 20 octobre à la Fraternité protestante (3 rue Amiral Duchaffault) 20 H 30

le comité de soutien

Un militant CFDT condamné pour avoir refusé de payer le péage du Pont de Mindin !

Un militant CFDT condamné pour avoir refusé de payer le péage du Pont sur la Loire! Pour la CFDT, à travers l'inculpation d'un de ses militants, c'est elle en tant qu'organisation, qui s'opposait à la Société du pont; le péage est inacceptable, car il constitue une véritable barrière à la solidarité et à la vie collective et familiale (la CFDT santé de Mindin a dépensé 1000 Fr en un an de péage pour ses militants). De plus, les familles dont les enfants handicapés sont à Mindin doivent payer le car: 8,40Fr. Lorsqu'elles ont un enfant à St Nazaire: 300Fr par an et par enfant. La CFDT demande la dissolution de la Société du pont et démission des élus qui y siègent, la prise en charge de l'ouvrage "d'intérêt d'Etat" par l'Etat.

Psu Bretagne Documentation n°4
**LES MOUVEMENTS
ANTI-NUCLEAIRES
en Bretagne**

Il s'agit d'un ouvrage collectif qui analyse ce qu'a été depuis deux années la mobilisation antinucléaire en Bretagne, ce qu'est la pratique sur le terrain des luttes antinucléaires, quelles sont leurs plate-formes revendicatives et quels ont été les premiers résultats concrets de cette lutte.

Le programme nucléaire Messmer (1974) prétend "fleurir" le Cotentin et la Bretagne de centrales Westinghouse et de surgénérateurs. Cette dotation généreuse du pouvoir et de l'E. D. F. n'est pas une solution au problème de l'emploi ni de l'industrialisation en Bretagne, mais en ferait une réserve d'énergie nucléaire à la destination de la France industrialisée.

Le mouvement anti-nucléaire se développe dans les luttes locales, rallie de Plogoff à Rennes et de Brest à Erdeven : marins-pêcheurs, paysans, artisans et ouvriers dans une protestation d'autodéfense contre les autorités et le pouvoir.

Il n'est pas encore clair pour toutes ces forces sociales que leur pratique débouche sur une prise de position politique ; certains prenant une position exclusivement écologique, d'autres hésitant à formuler en termes politiques leur engagement.

Figurent dans ce numéro les articles suivants :

- 1) Historique de la mobilisation antinucléaire en Bretagne.
 - 2) Les couches sociales dans le combat anti nucléaire ; luttes antinucléaires et lutte de classes ?
 - 3) Problèmes et perspectives en Bretagne.
- * Manifeste du 6 décembre 1975.

Ce numéro 4 est disponible à la Librairie 71 ainsi que le N° 3 sur les multinationales en Bretagne.

SOLIDARITÉ avec →
UN CHILIEN REFUGIÉ

**L'AGRICULTURE EN
BRETAGNE : DYNAMISME
OU DOMINATION ?**

par le groupe de recherches Bretonnes

Cette étude prend le contrepied des thèses officielles qui vantent le "dynamisme" des agriculteurs Bretons en passant sous silence combien ces agriculteurs sont devenus tributaires des firmes agro-alimentaires.

Le livre comporte quatre articles portant sur :

- l'aviculture (P. Lerhun) ;
- l'élevage laitier (J. B. Henry)
- l'industrie de l'abattage (Quiger)
- l'agriculture biologique (Cadiou)

Et dans un article de synthèse, C. Cavenet, montre le passage d'une agriculture paysanne à une agriculture intégrée au mode de production capitaliste.

Cette étude de 130 pages, qui concerne aussi la Loire-Atlantique, intéressera les agriculteurs (et d'abord les paysans-travailleurs qui y trouveront bien des éléments utiles dans leurs luttes) ainsi que tous ceux qui cherchent à comprendre l'évolution rapide et profonde d'un secteur d'activité très important en Bretagne.

L'ouvrage est un numéro spécial d'AR FALZ, revue du mouvement culturel progressiste AR FALZ.

Il est en vente à la Librairie 71 (22 F.) et peut être commandé à Ar Falz, Straed Kan-ar-Gwez, 29210 PLOURIN-MORLAIX (franco : 23,50 F. au CCP 430-20 H Rennes).

Au mois de février, un débat aura lieu à Nantes sur ce livre dans le cadre de la semaine AR FALZ.

Guido, Chilien de 27 ans, marié, 2 enfants (il ne connaît pas encore son dernier enfant, né là-bas) a du laisser sa maison, sa femme et ses enfants, pour ne pas aller en prison au Chili. Actuellement sa femme est la bas sans maison, sans rien à manger pour ses enfants, à cause de la junte militaire. Guido demande qu'on puisse l'aider pour faire venir sa femme en France Merci
ON RECHERCHE UNE SOMME DE 5 000,00 FRANCS
S'adresser à l'APL qui transmettra

CHOLET-CITY: la chasse électorale est ouverte

Il était une fois dans l'ouest

Aujourd'hui un certain nombre de conflits et luttes sociales qui éclatent aussi bien, dans les usines, QUARTIERS populaires ou Ecole à Chôlet, s'expliquent et s'analysent en partie par le contexe bien particulier de "Gestion Municipale" imposé par le "Député-Maire-Secrétaire d'Etat-Conseiller Général" Ligot. En effet depuis quelques mois nombre de luttes ouvrières ou populaires se heurtent et affrontent inévitablement le dit "pouvoir municipal".

UNE GESTION "SAINE-MUSCLEE"

De ce point de vue, il n'est pas sans intérêt de rappeler l'itinéraire social de Ligot.

Jeune Enarque des années 60 (même promotion que certains ROCARD-MOUSEL-CHEVENEMENT sainte alliance du technocratisme autogestionnaire) il accepte la "longue traversée du désert" dans les couloirs obscurs de ministère comme "sous-fifre" dans certains cabinets (Debré-Fray etc...) puis c'est le retour de l'enfant prodigue au terroir natal.

- 1 - élu à la mairie en 1967
- 2 - élu député en 1973 après un l'er échec en 1968 contre un baron gaulliste Le Baut de la Morinière.
- 3 - Conseiller général en 1975

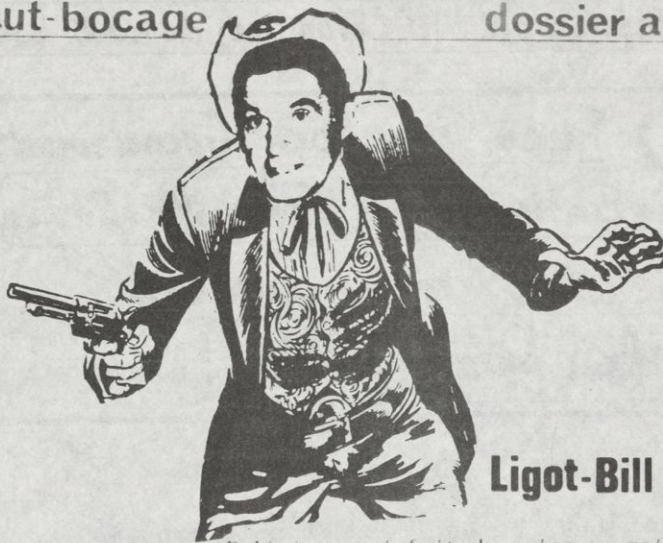
et... suprême consécration "Secrétaire d'Etat à la fonction publique du dernier gouvernement Giscard-Barre.

Accécit du parfait jeune Giscardien avancé (rallié de la dernière heure...) Nomination qui n'est pas indépendante de l'acceptation par le 7è plan du "dossier Ville moyenne" pour Chôlet-dossier présenté à grand fracas l'an dernier - et qui constituera un test pour certaines sphères ministérielles pour une gestion "saine-musclée et technocratique" dont rêve nombre de dirigeants pour les prochaines municipales.

En conséquence, pour cet ancien Hobereau (qui possède toujours château et terres au bord du lac de Ribon -cf article sur l'accès à ce lac dans APL n°154). Une chose est claire : CHOLET-City est une chasse-gardée et depuis sa dernière ascension ministérielle le sieur se sent pousser des ailes dans la droite ligne poniatoskiste de service.

IGNORER LES LUTTES...

D'où son objectif actuel : face à toute lutte et conflit social : etouffer ou faire en sorte d'ignorer tout ce qui pourrait ternir ou nuire à l'image de marque bien ancrée dans les cervelles du bon peuple de Chôlet d'une gestion municipale "saine-musclée et paternaliste et technocratique" pratiquée depuis bientôt 10 ans.



Ligot-Bill

Politique qui fait de moins en moins illusion au sein de l'électorat populaire "traditionnellement gaulliste et catholique" et qui a (ou va) voter "programme commun" de plus en plus massivement lors des dernières élections législatives et cantonales (NB les 4 principaux quartiers populaires de Chôlet votent "à gauche", Bonnevey, les Richardières - Thébaudières-Cité Bretagne)

L'enjeu pour Ligot et son équipe est de taille : si la mairie n'est pas menacée l'an prochain - un ballottage au premier tour serait un échec - ce dans l'horizon 78 des élections législatives.

Et de ce point de vue l'attitude de fermeté ou de "fin de non-Recevoir" qui lui sert de tactique de négociations à toutes les chances de produire l'effet inverse recherché.

LA RIPOSTE APRES 10 ANS DE "POUDRE AUX YEUX"

On assiste en effet à une riposte accrue des organisations ouvrières et populaires quant à leurs exigences et revendications légitimes RIPOSTE qui RENFORCE et UNIT le "bloc des mécontents" dans l'électorat populaire qui traditionnellement lui faisait confiance et qui aujourd'hui prend conscience de 10 ans de gestion "poudre aux yeux" alors que le chômage s'accroît de plus en plus à Chôlet et alentours (chaussures - textiles, Perier, Batignolles.) et que les équipements de "façade" lancés à grand frais avec le fric des contribuables, évitent soigneusement les quartiers populaires toujours aussi démunis en équipements divers la fameuse "Politique Urbaine nouvelle" du dossier ville moyenne a pour seuls bénéficiaires les fractions de la bourgeoisie et de la petite bourgeoisie moderne urbaine.

Nous analyserons à partir de ce point de vue d'ensemble 3 conflits qui traduisent l'offensive tout azymut de la municipalité contre la population ouvrière et populaire de Chôlet.

- 1 - Contre la classe ouvrière : refus de recevoir les ouvriers et leur syndicat CGT-CFDT des Batignolles (Ernault)
- 2 - Quadrillage des activités culturelles et de loisirs dans les quartiers populaires.
- 3 - Gestion de la pénurie dans les Ecoles coup de Barre au CES Joachim du Bella



① Face aux 200 licenciements aux Batignolles (Ernault Sonua) Offensive anti-ouvrière de la municipalité !

Les Batignolles (Ernault Sonua) plus ancienne concentration ouvrière choletaise (excepté le textile) où une tradition de classe solide existe, ainsi que l'existence d'une gauche ouvrière non structurée mais potentiellement forte dans la CGT largement majoritaire) comme dans la CFDT - 200 licenciements prévus dans le cadre du "Re-déploiement capitaliste de l'entreprise" et du trust. L'usine de Chôlet a été très peu rénovée depuis 1945 (ateliers vétustes, machines modernes et coûteuses mais sous-utilisées etc...) Aussi avec la crise accrue la rentabilité et le profit patronal passe par l'érection et la mise en chômage massive des ouvriers productifs (OS-OP) et d'une partie du personnel de service et d'encadrement.

L'annonce officielle des licenciements date de la lère semaine d'octobre.

Une réunion du comité d'entreprise est prévue Vendredi prochain 22 octobre pour statuer sur la liste définitive des licenciés. Les ouvriers et leurs syndicats n'ont pas attendu cette échéance pour immédiatement populariser leur volonté de lutte dans l'ensemble de la classe ouvrière choletaise et auprès des quartiers populaires.

Pour cela ils se sont adressés aux responsables directs de cette politique de crise et de chômage ininterrompu. Le gouvernement GISCARD-BARRE directement représenté à Chôlet par Ligot.

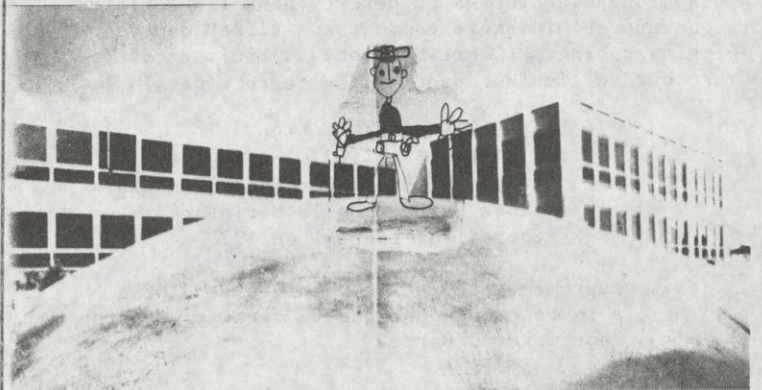
C'est pourquoi Vendredi dernier à l'occasion de la séance du conseil municipal. Ils sont appelé leurs camarades à venir en nombre à la séance publique du Conseil.

Une surprise de taille les attendait : un cordon de flics en uniforme et autant en civil bloquant tout accès des ouvriers à la salle. C'est donc une ambiance "houleuse" qui troubla la sérénité de cérémonial municipal suscitant d'ailleurs

quelques remous et grognements au sein même des membres du Conseil quant aux méthodes "poniatoskistes" mise en place.

Celà a au moins permis aux ouvriers des BATIGNOLLES et aux autres usines en voie de liquidation ou chômage, de démasquer la volonté évidente du patronat de faire payer la crise aux travailleurs. L'action ne fait que commencer et la lutte contre les 200 licenciements engagés par les ouvriers des Batignolles, peut constituer dans les semaines à venir un premier pas vers une coordination des boîtes en lutte contre le chômage dans le choletais.

Première étape de la contre-offensive de la classe ouvrière choletaise qui se manifestera aussi par et dans la journée régionale d'action de Samedi prochain 23 Octobre.



UNE VILLE EN MUTATION ACCELEREE

Ville renouvelée

Avec 2000 habitations, 1000 emplois, 1000 commerces

Ville tournée vers l'extérieur

② Quadrillage des activités culturelles et des loisirs dans les quartiers populaires

Ligot et son équipe ont une conception bien précise d'une "animation culturelle et de loisir" pour Chôlet. L'axe principal serait de retrouver "une identité culturelles perdue" et enfouie dans la nuit des temps.



SPORT ET CHOUANNERIE, LES 2 MAMELLES DU POUVOIR MUNICIPAL

On a compris : le folklore des danses vendéennes des "Compagnons du Mouchoir", l'artisanat traditionnel (tisserand chaussures etc...) tout cela sur fond de l'idéologie contre révolutionnaire de la chouannerie vendéenne. Le Rétro ici bat son plein.

A cela s'ajoute les équipements sportif "nombreux et différenciés" qui font de Cholet dans les statistiques gouvernementales "la première ville sportive de France" depuis plusieurs années.

Sport et chouannerie tels sont les deux mamelles du pouvoir municipal. A cela s'ajoute, l'infiltration et le contrôle administratif permanent des organismes d'éducation et d'animation populaire (centres sociaux, Maison de Jeunes, maisons de quartier etc...)



A l'approche des municipales il devient urgent de contrer les initiatives prises au niveau culturel par un collectif d'animation qui fonctionne depuis plusieurs années et regroupe les syndicats CFDT-CGT. Les Comités d'entreprises de la Thomson, Batignolles, Michelin et les travailleurs sociaux des MJC, Centre Social, collectif soutenu par les APF, les différents comités de locataires des quartiers populaires. Ce collectif a toujours été entravé dans son fonctionnement par diverses "initiatives" de la municipalité, refus de salles, décollage systématique de "l'affichage sauvage" en ville pression, sur la presse locale.

③ Au CES Cormetiere (Joachim du Bellay) la municipalité gère la pénurie - 150 parents et enseignants se réunissent et décident d'occuper les locaux samedi



identité culturelle: les bourgeois de Cholet.

CRISE AU C.E.S.

Le CES Joachim Du Bellay, créé il y a seulement 3 ans prévoyait un maximum de 900 élèves. Ce sont aujourd'hui 1400 élèves qui s'y entassent. Comme tout CES le financement des services et locaux dépend directement du "pouvoir municipal".

A cela s'ajoute des classes surchargées 35 élèves en moyenne le plus souvent alors que tous les syndicats enseignants exigent depuis des années au maximum de 25 élèves par classe.

De plus de nombreuses heures de dessin travaux manuels, éducation physique ne sont pas couverts ou insuffisants.

Enseignant et parents refusent de faire les frais de la gestion de la pénurie pratiquée par l'éducation nationale et la municipalité. Ils se sont réunis à plus de 150 la semaine dernière à l'appel du Sgen (CFDT), SNI, SNES, Fédération Cornec et Lagarde, ASF, et syndicat du Cadre de Vie (Ex APF) et ont demandé une audience au maire "Secrétaire d'Etat à la fonction publique" pas de réponse.

Aussi Samedi 16 il appellent tous les parents à venir occuper les locaux du CES pendant qu'une délégation se rendra à la permanence de Ligot à la mairie.

Une manifestation en ville se disloquant devant la mairie est ensuite prévue.

Cette action unie des enseignants parents et de l'ensemble de leurs organisations n'est pas isolée une situation identique se perpétue dans les autres lycées et CES de la ville. C'est pourquoi à l'initiative du SNES se réunit depuis le début de l'année une coordination de

tous les lycées et CES de Chôlet, qui est soutenue par toutes les tendances de la FEN et par des militants Sgen-CFDT.

Ils ont décidés de soutenir activement l'initiative du CES Cornetière et appel pour la semaine prochaine à une manifestation et une grève de tous les lycées, et CES de Chôlet.

Tract SNES-SGEN (extrait)

Estimant cette situation inacceptable, refusant la pénurie dans les établissements et le chômage des auxillaires, les enseignants réunis le 5 Novembre décident de POURSUIVRE L'ACTION COMMUNE

Ils proposent que des contacts soient pris avec les parents d'élèves partout où cela n'a pas encore été fait (de tels contacts ont déjà été pris dans les CES)

Ils soumetten à la discussion et au vote des enseignants et de leurs sections syndicales les perspectives d'action suivantes

- 1 - grève de 24 h dans l'unité des 6 établissements de Chôlet
- 2 - manifestation à Cholet de tous les établissements
- 3 - grève de 24 H et manifestation le jour de la grève

POUR LA CREATION DE TOUS LES POSTES NECESSAIRES CONTRE LES CAS, POUR LA CREATION DES POSTES D'ENSEIGNANTS

LA GRÈVE DES CROUS :

"Si on fait grève, ce n'est pas seulement contre le plan Barre, ni pour un jour".
70 % du personnel de Nantes ont fait grève pour:

- La semaine de 40 h,
- La prise en charge des salaires par l'Etat,
- L'alignement des grilles sur Paris au niveau local,
- La suppression du travail du Dimanche (actuellement, travail 1 dimanche sur 3),
- Le passage des contrats de 9 mois (une partie du personnel n'est pas payée pendant les vacances universitaires) à des contrats de 12 mois.
- L'embauche d'un personnel suffisant.

Cette lutte rejoint celle de Rennes où depuis 20 jours l'ensemble du personnel (200 person-

CREATION D'UN COMITE DE SOUTIEN AUX 25 ETUDIANTS :

Le procès à Rennes est fixé au 7 décembre il n'est donc pas trop tôt pour préparer la mobilisation sur les facs, développer l'information. Le choix du parquet de faire passer les étudiants en appel alors qu'ils ont été relâchés à Nantes en juillet, en pleine année universitaire, prend figure de test face au mouvement étudiant.

Déjà de nombreuses condamnations ont eut lieu contre des étudiants dans toute la France, toujours à l'aide de la loi anti-casseurs, employée aussi contre les ouvriers et les paysans. Il importe maintenant, profitant de la période plus favorable que cet été pour réussir une mobilisation importante à Rennes, de faire acquitter les inculpés.

Préparer le 7 décembre, c'est d'abord constituer un Comité de Soutien qui prenne l'initiative de l'information, de la mobilisation, qui représente les étudiants face à la presse, pendant les inter-syndicales de soutien.

Dés maintenant, plusieurs objectifs pour le Comité : information pendant la manifestation du 23 Octobre, communiqués à la presse, diffusions de tracts, etc... ; organisation d'un gala contre la répression ; préparer une action pour le 7 et une éventuelle manifestation à Rennes avec les étudiants de cette ville, etc...,etc...

La prochaine réunion du Comité de Soutien se tiendra le :

Mercredi 20 Octobre à 20 h 30,
à la Fraternité Protestante,
rue Amiral Duchaffault.

-nes) est en grève pour protester contre la suppression de 19 postes de vacataires et pour la satisfaction des revendications nationales (salaires payés par l'Etat).

A Rennes, le Jeudi 14 octobre, le personnel a occupé le GROUS et a été "évacué" en soirée par les forces de l'ordre. Il essaye d'étendre le mouvement au niveau national.

A Brest, 60 agents du GROUS sont en grève. Au moment où le prix des tickets passe de 3,00 Frs à 3,30 Frs d'une façon illégale (Blocage des prix ?), il est regrettable qu'aucune action commune de boycott Etudiants- Personnel n'ait pu avoir lieu. Le personnel est rentré le 13 octobre, obtenant de ne travailler qu'un dimanche sur 5 ou 6. Mais la lutte continuera sans doute par des grèves les dimanches.

Corresp. A.P.L.

LE RETOUR DES PETITES SOURIS :

"Outrages à agents" ou répression politique ?

Dimanche matin, 2 h 00 du matin, Bld de Stalingrad...

Suite à une violente bagarre qui s'est déclenchée à la brasserie de "La Duchesse Anne" dont les protagonistes sont les tenanciers de l'établissement et des consommateurs, les forces de police interviennent (au moins 4 cars de police et des voitures banalisées).

Considérant l'ampleur des forces de l'ordre et l'acharnement avec lequel les flics en tenue et en civil se mettent à tabasser les gens qui sont embarqués, des témoins protestent.

Un des flics se fait particulièrement remarquer en massacrant sauvagement un individu désigné par quelqu'un comme un des responsables de l'incident.

Parmi ces témoins, Joseph Fall proteste plus fort et profère " des injures à l'égard des agents".

C'est alors que le même policier zélé l'agresse avec la sauvagerie décrite plus haut sans faire pour autant état de sa qualité de fonctionnaire de police. Joseph Fall se défend et continue à protester. Les agents lui sautent alors dessus et l'embarquent.

Second épisode au Palais

Le second épisode de cette affaire aura lieu au palais de Justice, en flagrants délits, à la troisième chambre correctionnelle, le juge du moment étant Geffriot..

Joseph Fall est prévenu "d'outrages à agents" qu'il a selon les rapports de police traités de "salauds" : aucune mention n'est faite des faits tels qu'ils se sont déroulés. (voir plus haut).

L'interrogatoire d'identité est déjà un petit modèle du genre : "Votre mère... Je ne peux pas prononcer le nom..." (J.Fall est d'origine africaine et Vietnamiennne)... "Vous êtes né au Sud Vietnam, nous n'avons donc pas votre casier judiciaire" ; or le prévenu est de nationalité française, et les casiers judiciaires des français nés à l'étranger se trouve centralisé à Nantes : on comprend d'autant moins le retard à obtenir cette pièce.

Le procureur réclamera donc le maintien de la détention, du fait de l'absence de cette dernière pièce du dossier.

Joseph A. Fall veut alors prendre la parole

(il n'a pas d'avocat). A peine a-t-il prononcé quelques mots que le président l'interrompt : " Très vite, je vous connais je ne veux pas avoir des audiences jusqu'à 11 h 00..."

Le prévenu explique alors que lors de son séjour au commissariat, les "interrogatoires" ont porté non sur les faits qui lui sont reprochés aujourd'hui, mais sur son activité politique passée : il lui était reproché sa participation à divers mouvements étudiants, ce à l'aide de photographies : il semble que le dossier ait été avant tout composé par les R.G. et que le fait de passer devant le tribunal était plus dû à la volonté de sanctionner ses activités politiques passées, le prétexte à condamnation se trouvant dans l'affaire qui s'est déroulée au "La Duchesse Anne".

Après une brève délibération avec ses assesseurs, le Président rend son verdict : "Maintien en détention et renvoi du procès à huitaine", certainement Lundi 25 à 14 h 00. Rendez vous au Palais de Justice.

Drogue:

La prison, stimulant de la volonté...

Trois jeunes gars avaient cambriolé une pharmacie de Laval pour se procurer des médicaments. Surpris ils se rendirent sans résistance. 2 d'entre eux, l'avaient cambriolée 2 semaines avant..

Le président conduit les débats : "vous ne saviez pas que la drogue est interdite?" Sourires et murmures dans la salle ; "Si la salle sourit, je la fais évacuer"

Le procureur base son intervention sur la sécurité des honnêtes gens. Pour lui les inculpés en manque sont dangereux, ils sont capables de tout. Il réclame une peine de prison ferme pour l'exemple.

Les avocats ont plaidé sur le fait que les drogués sont des malades et non des délinquants. Que les inculpés n'ont pas touché à la caisse, mais Geffriaud intervient : "Y'a pas que la caisse, il y a aussi les médicaments.."

Pour le juge malgré toutes les expertises médicales et où sociologiques le problème est un problème de VOLONTE et que les avocats peuvent toujours causer il n'en pensera pas moins.

BILAN Un an ferme pour deux d'entre eux
Six mois avec sursis pour le 3ième.

signé:

*¹ Les petites sourient du Palais !

